

REGLEMENT PARTICULIER

17^{er} RALLYE DE DIEPPE VHC

Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des rallyes (Edition 2020), les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n°.....en date du(48^{ème} Rallye Dieppe Normandie)

Le 17^{er} RALLYE DE DIEPPE Historique pour VHC (Véhicules Historiques de Compétition) - doublure du Rallye de DIEPPE NORMANDIE - reprend l'ensemble du Règlement Particulier du 48^{ème} Rallye De DIEPPE NORMANDIE à l'exception des points suivants:

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent du **08 au 10 MAI 2020**, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville de DIEPPE, un rallye dénommé :

17^{ème} RALLYE DE DIEPPE VHC

Voir règlement particulier du 24^{ème} Rallye d'Envermeu.

1.1P. OFFICELS. Idem règlement moderne sauf

DIRECTEUR DE COURSE VHC : Eugène CITERNE

COMMISSAIRES TECHNIQUES : A venir

RELATION CONCURRENTS : Claude CHRISTEL

1.2P. ELIGIBILITE

Le 17^{ème} Rallye de DIEPPE VHC compte pour :

- Coupe de France des Rallyes VHC 2020 coefficient 2
- Championnat de la Ligue automobile de Normandie des rallyes VHC 2020

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au règlement rallye « moderne »

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT-INSCRIPTIONS

3.1.5P. Identique règlement moderne. Utiliser la demande d'engagement spécifique VHC.

3.1.10p Le nombre des engagés moderne et VHC est fixé à 140 voitures.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont ainsi fixés:

* Avec publicité facultative de l'organisateur : 400€

* Sans publicité facultative de l'organisateur : 800 €

=> Fournir une copie de la 1^{ère} page du PTH

3.1.12P. Identique au règlement moderne

3.3.P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des FFSA

Les concurrents du rallye VHC partiront devant le Rallye de Dieppe-Noramndie et ce pour l'ensemble du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont autorisées toutes les voitures à définition routière de l'annexe K en vigueur pour les périodes de E à J2 et possédant un PTH ou un PTN. Les voitures seront réparties en Groupe : Groupe 1 Tourisme , G2 TC , G3

GT , G4 GTS , G5 GTP, Groupe N VHC J1, Groupe A VHC J1, Groupe B VHC J1 et Groupe N VHC J2, groupe A VHC J2, Groupe B VHC J2.

Les voitures « Classic » sont autorisées. Un classement spécifique sera publié.

Les véhicules à direction assistée seront autorisés.

4.2P. ASSISTANCE

Voir règlement particulier du 48^{ème} Rallye de DIEPPE NORMANDIE

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 17^{ème} Rallye de Dieppe VHC représente un parcours de 338,50 km.

Il est composé de 2 étapes divisées en 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 122.80 km.

Les épreuves spéciales :

- ES 1 : Gonneville-sur-scie 1x11,45 = 11.45 km
- ES 2 : Offranville 1x5,90..... = 5.90 km
- ES 5 / 8 / 11 Les Jacquemarts 3x14,05..... = 42.15 km
- ES 6 / 9 / 12 : Longueville-sur-Scie Terroir de Caux 3x11,10..... = 33.30 km
- ES 7 / 10 : La Vienne 2x15,00 = 30.30 km

6.1P. RECONNAISSANCES

Dates et Horaires identiques au rallye « moderne »

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Idem Rallye « Moderne »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC

Classement indice de performance

Groupe "classic de compétition " avec classement distinct

Un rallye VHC ne peut être remporté que par un véhicule possédant un Passeport Technique Historique

ARTICLE 10P. PRIX

Chacun des équipages classés recevra une coupe.